

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr.

ANNONCES : 20 centimes la ligne Réclamés : 25 centimes

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 30, 11 41, a. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 12, 11 23, m., 1 15, 2 33, 4 08, 5 43, 7 18, 10 22, 11 45, a. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 20, 7 55, 10 05, 11 15, Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 42, 10 17, 12 17, 4 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02, Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 40, a.

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, 4 1/2, Emprunt 1871) and Price/Value.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 18 février. Vous connaissez déjà tous les faits de la séance d'hier. Vous me permettez donc de ne vous envoyer aujourd'hui que des appréciations et surtout l'avis des votes qui ont suivi l'incident Challemel-Lacour.

Les preuves apportées à la tribune par M. Carayon, à l'appui de son tragique récit, ont tout d'abord vivement impressionné l'auditoire. Il y a, en effet, dans ces preuves, deux points essentiels : le général Bressolles confirme le fait de l'arrêt de mort prononcé contre les mobiles de la Gironde par l'ex-préfet du Rhône.

En entendant préciser ce premier point, chacun se disait qu'il y avait là pour M. Carayon une position inattaquable ; car, quels que fussent les faits incriminés, il y avait, dans tous les cas, une férocité inouïe à ordonner la mort d'un bataillon tout entier sans même vérifier les accusations dont il était l'objet.

Le second fait qui a produit une profonde sensation sur l'auditoire, est le concours du général Bressolles avec la municipalité de Vénissieux, pour affirmer que la conduite des mobiles de la Gironde ne méritait que des éloges.

L'effet produit sur l'Assemblée par ces deux affirmations a été immense dans la salle. Au milieu d'un silence sympathique, qui n'était troublé que par un léger murmure d'indignation, M. Carayon a pu arriver au récit des exploits de ses braves soldats. A ce moment, sa voix ferme et grave, s'est légèrement émue d'un accent de passion généreuse pour sa famille militaire. L'émotion avait gagné jusqu'aux tribunes ; la gauche rongait son frein en silence. C'est sous l'empire de ce sentiment de satisfaction légitime que M. de Champvallier a laissé échapper son exclamation : Et ce n'était pas des républicains ! Si nous avons bien compris la pensée de l'interrompue, il nous a paru vouloir dire que ces faits démontraient que l'on pouvait être brave sans être républicain.

Mais la gauche était trop à l'affût d'un grief pour ne pas saisir cette occasion de tumulte. Nous avons vu tout à coup l'honorable M. Langlois quitter sa

place, courir sur M. de Champvallier, lui parler avec feu en agitant ses deux mains au-dessus de la tête de son interlocuteur avec les attitudes les plus déboulléantes. Chez M. Langlois, ces gestes n'ont pas le caractère blessant qu'ils auraient chez tout autre par le motif qu'il ne sait pas être autrement. Mais dans les circonstances où le fait se produisait, chacun a cru assister à un véritable pugilat. Tandis que tous les députés se précipitaient sur le lieu de la scène, tous les spectateurs des tribunes se sont soudainement levés. Malgré nous, nous n'avons pu nous défendre de comparer la physionomie de la salle à une scène de toréador. Vous ne sauriez croire combien il est douloureux de voir la plus auguste Assemblée de son pays transformée en un spectacle de violence. Ne fût-ce que par pitié pour la France, par pudeur pour les ambassadeurs étrangers qui nous regardent, le parti républicain pourrait bien nous épargner au moins cette dernière humiliation !

Rien n'empêchait M. Langlois de venir à la tribune réclamer pour l'honneur de son parti et demander des explications qu'on ne songeait pas à lui refuser. Mais ce n'était pas ce que voulait la gauche. Le bruit et les interruptions faisaient bien mieux son affaire pour rompre les chiens et se poser en victime. Aussi couvrait-elle de ses clamours obstinées, les explications, que le loyal M. de Champvallier donnait à la tribune. Il a fallu que le président interposât, par deux fois, son autorité pour obtenir la parole à l'orateur.

A partir de ce moment, le désordre était introduit dans la discussion. La réplique qu'est venu faire M. Challemel-Lacour n'était pas faite pour ramener le calme. On a surtout été indigné du ton de dédain ironique et sec avec lequel il a qualifié de sortes d'historiens, l'ordre cynique lui est reproché. M. Challemel-Lacour peut avoir beaucoup d'éloquence, mais il lui manquera toujours celle du cœur. Nul sentiment ne l'avertit d'écarter de son discours les expressions orgueilleusement féroces qui réveillent en lui le sectaire et qui soulèvent toujours le caractère français.

C'est avec un calme hautain qu'il a terminé son discours par ce mot odieux : Si je l'ai fait, je n'ai fait que mon devoir. A partir d'aujourd'hui, l'incident est jugé, et nous craignons fort que la sanglante épithète de fusillade dont un écrivain, a baptisé M. Challemel ne le suive toute sa vie avec la réprobation publique.

Il est un dernier détail que nous devons relever dans les conclusions de cette séance. C'est l'attitude du gouvernement.

Chacun eût vu avec plaisir un de ses membres répudier publiquement toute solidarité avec ce triste parti. Le ministère a trouvé plus habile d'épargner à la gau-

che une flétrissure. Tandis que le général Robert proposait un ordre du jour motivé qui réprochait ce sentiment, M. Jules Favre amnistiait un de ses plus féroces prétextes d'un spectacle digne de nos tristesses. La droite a voté toute entière contre une pareille motion. Mais le centre gauche, guidé par l'exemple de trois ministres, a appuyé à la contre-épreuve l'exemple de M. Jules Favre.

Grâce à l'indulgence du pouvoir, la gauche est sortie de cette séance sans avoir subi le blâme qui lui revenait si justement. Encore un bon point à M. Thiers.

P. S. Grande explosion de hausse aujourd'hui à la bourse, sur le bruit répandu que M. Thiers devait communiquer à l'Assemblée un traité signé avec la Prusse pour avancer l'époque de la libération du territoire. Est-ce une manœuvre d'agiotage ? Est-ce une habileté de M. Thiers pour tirer parti de ce traité dans la discussion du travail de la commission des Trente et pour hâter la dissolution de l'Assemblée ? Nous ne tarderons pas à le savoir.

La princesse Clémentine de Saxe-Cobourg-Gotha et le duc de Montpensier sont arrivés hier soir, à Paris.

On nous écrit de Versailles :

Je puis vous donner, enfin, quelques nouvelles sérieuses de la commission des Trente. Elle s'est réunie pour entendre M. Talon, dont les explications se sont terminées par la présentation d'un texte qui propose de substituer au paragraphe 3 de l'article 4, tel que l'avait rédigé M. le garde des sceaux. Au lieu de demander, ainsi que le faisait M. Douhaire, la réglementation du pouvoir exécutif pour le temps qui s'écoulerait entre la dissolution de l'Assemblée nationale et la constitution des nouvelles Chambres, M. Talon se borne à dire, c'est de moins le sens exact de sa proposition, que l'Assemblée ne se séparera pas sans avoir pourvu à l'organisation du pouvoir exécutif.

Sans pouvoir affirmer que la majorité de la commission acceptera intégralement cette rédaction, je crois savoir qu'elle ne serait pas éloignée d'en accepter le sens et l'esprit et de rédiger un paragraphe en conformité avec le projet tout entier. Il est certain, au reste, que le gouvernement ne désire point engager la lutte avec la majorité de la Commission, ou en d'autre terme avec la majorité conservatrice. Divers indices me font supposer que je ne me fais pas illusion. Ainsi, par exemple, au cours de la séance de la Commission, un huissier est venu remettre au rapporteur, M. le duc de Broglie, un pli qui n'était autre qu'une dépêche de M. le président de la République. M. Thiers commençait par remercier M. le duc de Broglie des termes courtois dont il s'était servi à son égard dans le rapport ; il ajoutait que, si le rapport n'avait pas encore été voté, il serait désireux d'être entendu par la Commission ; il disait encore que s'il renvoyait à une autre séance, c'était parce qu'il n'avait pas pu conférer du rapport avec le Conseil des ministres ; il terminait enfin par une formule particulièrement gracieuse pour M. le Rapporteur, auquel il donnait l'assurance de son vieil attachement. Tout

cela, vous le voyez, n'est pas à la guerre, et quand j'aurais ajouté que dans le Conseil des ministres, tenu après l'envoi de cette dépêche, tous les ministres se sont prononcés pour la conciliation, vous jugeriez comme moi que les probabilités présentes sont toutes en faveur d'un arrangement qui serait en somme un pas fait par M. Thiers vers la majorité conservatrice. Le gauche, aussi bien qu'à Paris, pas très satisfait, et il ne faut pas se laisser aller à dire, comme les visages radicaux étaient bien plus longs que de coutume, qu'il n'y a rien de bon dans tout cela.

On lit dans l'Union : Nous républiquons singulièrement mentionner les mille vœux qui circulent sur ce qu'on appelle obstinément la fusion.

Il y a en tous ces vœux, qu'ils soient vrais ou qu'ils soient faux, peu de respect pour les noms qui y sont mêlés.

Bonnons-nous à cet égard à une remarque qui répond mieux, pensons-nous, à l'opinion des esprits droits. Si Dieu permettait que cette œuvre si laborieuse de la fusion fut accomplie, nous le bénirions ; s'il ne le permet pas, nous le bénissons encore ; et nous croirions qu'il se réserve d'autres secrets pour égarer la France, car la France, individuellement sera sauvée.

Or, le salut de la France ne dépend pas de manèges, ni de complaisances, ni de flatteries ; il dépend de principes certains de justice, de droit, de foi chrétienne et de traditions nationales, en dehors desquels il n'y a ni pouvoir, ni liberté, ni famille, ni propriété.

L'Espagne, à l'heure qu'il est, avec sa monarchie abattue et sa famille royale coupée en quatre ou en cinq tronçons ennemis, l'Espagne nous dit qu'elle veut les Etats sans règle et les dynasties sans suite.

Si ce spectacle de dispersion et de ruine ne nous sert pas, à espérer les nous sauver par des expédients qui ne feraient que couvrir la même anarchie.

Toutes les Russes de la politique ne valent pas un devoir accompli, et les pétitions comme les familles ne périssent pas pour avoir manqué d'habileté et d'intrigue, mais pour avoir manqué d'honneur et de vertu.

On lit dans le Journal officiel :

Le journal l'Echo du Nord a publié et plusieurs journaux ont reproduit une lettre d'un officier supérieur d'artillerie en retraite, dans laquelle il incrimine les vœux d'armes et d'objets de matériel, que l'administration de la guerre aurait ordonnés, dans ces dernières années et principalement sous le ministère de M. le maréchal Randon, contrairement aux intérêts du pays.

Le signataire de cette lettre semble ignorer complètement le rôle de l'administration de la guerre, quand il s'agit de faire vendre des objets hors de service.

Le ministre de la guerre se contente de prononcer la réforme de ces objets, et, dans le cas auquel il est fait allusion, il s'agissait de fusils à pierre, modèles 1777, 1816, 1822 ; de sabres de cavalerie, modèles an XI, an XIII, 1816, hors d'usage depuis longtemps ; de sabres d'infanterie modèle 1816, dits briquets, de matériel d'artillerie de modèle abandonné.

Une fois la réforme prononcée, c'est l'administration des domaines qui intervient pour faire vendre, au profit du Trésor, dans

les meilleures conditions possibles, et l'expérience prouve qu'elle a toujours opéré au mieux des intérêts du pays.

Nouvelles du jour

On annonce, comme devant être soumis à la Chambre, un projet de loi qui aura pour objet de réorganiser les tribunaux de commerce.

Autre terme de cette loi, il serait institué un conseil d'administration de tous les tribunaux existant en France. On établirait trois séries : chevaux valant 1,500 fr., chevaux valant 1,200 fr., et chevaux valant 1,000 fr.

En conséquence, les propriétaires de chevaux de moins de 1,000 fr. seraient à la disposition de l'administration, qui les paierait, selon la catégorie dans laquelle ils seraient classés. La commission de classement sera moitié civile et moitié militaire, et le chiffre des chevaux à mobiliser sera déterminé au prorata de l'importance de l'écurie.

Le Journal de Rome dit que le roi Victor Emmanuel a fait prévenir officiellement le roi Victor Emmanuel de prendre des précautions personnelles, à cause d'un complot qui se tramait à Londres, contre la vie du roi d'Italie.

Nous croyons avoir vu, dans le Journal, qu'à la dernière séance de la commission de la guerre, le comte d'Armin aurait annoncé que le cabinet de Berlin entend se tenir sur la réserve à l'égard de la proposition de M. de Broglie.

Il est maintes fois arrivé que l'administration adresse par M. de Broglie, une machine de guerre, une espèce de brûlot lancé par les radicaux à l'adresse de M. de Broglie, afin de lui faire perdre sa popularité.

Adoption du procès-verbal. M. le Président annonce qu'il a reçu une demande de poursuites en police correctionnelle contre M. Godin, député de l'Aisne.

M. Godin prie l'Assemblée d'accorder cette autorisation et expose que la poursuite est demandée par un fonctionnaire qui a cru avoir à se plaindre de lui, alors que M. Godin était procureur dans l'Aisne.

La demande est renvoyée à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Savary relative à la majorité requise pour être élu député à l'Assemblée nationale.

M. Bertinelli déclare la guerre au projet pour les raisons suivantes : 1° il est inopportun et inutile, 2° il est dangereux, 3° il est une anticipation sur la loi électorale à intervenir. Il est inopportun, car il n'y a pour le moment que 8 sièges vacants et bien rarement il se trouvera de nombreux cas d'application.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 20 FÉVRIER 1873

LE TRIOMPHE D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais) PREMIÈRE PARTIE CHAPITRE VIII. Les bons Samaritains.

(Suite)

Éléonor tendit la main avec un geste plein d'autorité. Richard hésita. Je désire que vous compreniez bien la nature de cette lettre avant de la lire, Éléonor, je désire... Vous m'avez caché l'histoire de la mort de mon père par un excès de bonté nuisible, dit la jeune fille d'un ton ferme ; je tâcherai de me souvenir combien vous avez été bon pour moi, afin de vous pardonner ce tort ; mais vous ne pouvez refuser de me donner la lettre écrite par mon père avant sa mort. Elle est à moi et je la réclame. Montrez-la-moi, à cette pauvre enfant, dit la signora. Richard Thornton tira d'une poche de son habit un portefeuille en cuir qui renfermait plusieurs papiers. Il en choisit un et le tendit silencieusement à Éléonor. C'était une feuille de papier à lettre sur laquelle elle reconnut l'écriture de son père ; mais une partie de la feuille avait été déchirée.

La lettre eût-elle été entière que le style incohérent et sans suite de celui qui l'avait écrite n'aurait pas permis de comprendre facilement ce qu'il avait voulu dire. Dans l'état où il se trouvait, ce fragment n'était qu'un assemblage indéchiffrable de phrases coupées et confuses. La feuille de papier avait été déchirée de haut en bas, et la fin de chaque ligne manquait. Tout ce qu'Éléonor put lire se réduisait à ces quelques mots sans signification et à moitié effacés : « Ma pauvre Éléonor, — ma pauvre enfant lésée, pire que ta cruelle sœur, Hortensia Bannis n'a pu être assez dure. Je suis un voleur volé et escroqué mon entrainé dans cet enfer sur terre misérables qui sont assez vils pour un vieillard sans défense qui avait cru être un gentleman. Je ne puis retourner regarder mon enfant en face après l'argent qui devait éducation. Mieux vaut mourir et débarasser Mais que mon sang retombe sur la tête de qui m'a escroqué cette nuit la Puissai-til souffrir comme il a n'oublie jamais, Éléonor, Robert Lan assassin de ton infortuné vieux

un escroc et un scélérat qui quelme jour pour venger le sort pauvre vieux père qui prie Dieu de au vieillard dont la folie a

C'était tout. Ces lignes étaient écrites sur la première moitié d'une feuille de papier à lettre ; la seconde moitié ainsi qu'une partie de la première avaient été arrachées.

George Vane n'avait laissé après lui que ce seul indice pour conduire à la révélation du secret de sa mort.

Éléonor Vane plia ce bout de papier chiffonné et le glissa dans son sein, puis, tombant à genoux et levant les mains vers le plafond de la petite chambre : « Oh ! mon Dieu ! dit-elle, entends le vœu d'une pauvre créature abandonnée, qui n'a plus qu'un but dans sa vie ! »

La signora Piccirillo s'agenouilla à côté d'elle et essaya de l'entourer de ses bras. « Ma chère enfant, lui dit-elle, souvenez-vous que cette lettre a été écrite sous... rappelez-vous dans quel état se trouvait l'esprit de votre père... »

Je ne me souviens de rien, excepté du désir que m'a transmis mon père d'être vengé par moi. Car il a été assassiné ! s'écria-t-elle avec emportement, si cet argent — ce malheureux argent à la perte duquel il eût préféré la mort — lui a été escroqué, il a été assassiné ! Qu'importe un misérable qui l'a volé le sort du malheureux vieillard dévoué par lui ! Il a abandonné mon père à sa douleur et à son désespoir après l'avoir réduit à la misère... il l'a laissé mourir !

Écoutez-moi tous deux, et souvenez-vous de mes paroles. Je suis jeune, je le sais, mais j'ai appris à agir et à penser toute seule avant le moment présent. Je ne connais pas le nom de cette femme, je n'ai pas même vu sa figure, je ne sais ni qui il est, ni d'où il vient, mais tôt ou tard, je jure de venger sur lui la mort affreuse de mon père !

— Éléonor !... Éléonor !... s'écria la signora, est-ce digne d'une femme, d'une chrétienne, ce vœu-là ?

La jeune fille se tourna vers elle. Il avait maintenant un éclat surnaturel dans ses yeux gris dilatés. Éléonor Vane s'était relevée et se tenait debout dans toute sa hauteur. Ses longs cheveux blonds descendaient sur ses épaules et la faible lumière du soleil se jouait dans ses tresses ondulées et les faisait briller comme de l'or en fusion. Elle ressemblait, dans sa beauté virgine et sa résolution désespérée, à quelque jeune martyre du moyen âge attendant d'être conduite à la roue. « Je ne sais si mon vœu est digne d'une chrétienne, dit-elle, mais je sais qu'il sera désormais le but de ma vie et qu'il domine en moi toute autre volonté. »

CHAPITRE IX. Un coup d'œil vers l'avenir.

L'histoire que Richard Thornton venait de raconter à Éléonor était tout simplement une malheureuse vérité. Le gai

et insouciant prodigue, le flâneur qui avait régné sur son siècle et dépensé trois fortunes, s'était donné la mort dans un café de la barrière Saint-Antoine.

Parmi les habitudes du siècle dans lequel avait vécu George Vane, le jeu figurait au premier plan. Le tempérament sanguin de M. George Vane avait poussé vers le tapis vert, et il en avait subi le charme magique, tant que ses poches n'étaient pas vides, il n'avait pas été forcé de s'en éloigner triste et mécontent.

C'était là un des vices de George Vane. Il avait essayé de racheter ses extravagances de chaque jour par les folles spéculations du joueur et des combinaisons magnifiques qui étaient infaillibles en théorie et ruineuses en pratique. Éléonor n'avait jamais été informée de cela. Si son père s'absentait la nuit et s'il lui fallait l'attendre longtemps dans l'inquiétude, elle ne savait jamais pourquoi il restait dehors et rentrerait tout abattu et sans courage.

D'autres personnes avaient pu deviner le motif des absences du vieillard, mais elles furent trop compatissantes pour aller dire la vérité à la pauvre enfant. A Paris, dans une ville étrangère où les connaissances de George Vane étaient peu nombreuses, l'ancien vice revint plus fort, et il passa ses nuits à jouer de misérables sommes dans des tripots où l'entraînaient des compagnons d'un caractère peu honorable. Il fit de étranges connaissances dans les jours de sa